

# Les diplômés 2023-2024 d'un brevet professionnel d'éducateur sportif ou d'animateur (BPJEPS)

Près de 14 500 personnes ont obtenu un brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) entre mai 2023 et avril 2024 (hors équivalence<sup>1</sup>). Début 2025, au moins neuf mois après leur sortie de formation, 79 % des diplômés sont en emploi, soit 4 points de plus qu'en 2024. Les nouveaux diplômés interrogés en 2025 se sont mieux insérés sur le marché du travail que leurs prédecesseurs mais en étant plus enclins à prendre un emploi dont le lien n'est pas direct avec leur formation : parmi les diplômés en emploi, 69 % déclarent que leur emploi principal est en relation directe avec leur formation BPJEPS (66 % dans le sport et 77 % dans l'animation) contre 74 % en 2024. La proportion d'emplois stables reste supérieure au niveau d'avant crise sanitaire de la Covid, en particulier dans l'animation.

Le BPJEPS est un diplôme d'État de niveau 4 (niveau baccalauréat) créé en 2001. Il atteste la possession des compétences professionnelles requises pour exercer le métier d'animateur socioculturel, de moniteur ou d'éducateur sportif. Ce diplôme préparé dans le cadre de la formation initiale, de la formation continue ou de l'apprentissage est basé sur le principe de l'alternance entre un centre de formation et une entreprise. La validation des acquis de l'expérience (VAE) peut aussi permettre l'obtention de tout ou partie de ce diplôme. De 2005 à 2022, dans le cadre de leur mission d'observation, les délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) ont conduit tous les ans une enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés d'un BPJEPS. Depuis 2023, l'enquête est réalisée au moyen d'une collecte centralisée au niveau national. Cette enquête est coordonnée par la Direction des sports et l'INJEP qui en assure le traitement statistique au niveau national.

## PLUS DES TROIS QUARTS DES DIPLOMÉS BPJEPS LE SONT DANS LA SPÉCIALITÉ ÉDUCATEUR SPORTIF

Les diplômés BPJEPS 2023-2024 sont au nombre de 14 500. Le nombre de diplômes délivrés par rapport à 2022-2023 augmente peu (+3 %) : 77 % des diplômés le sont dans la spécialité éducateur sportif et 23 % dans la spécialité animation, proportions identiques à 2022-2023. Dans le sport, les mentions de diplôme les plus fréquentes sont les « activités physiques pour tous » (32 %), les « activités de la forme » (28 %), les « activités aquatiques et de la natation » (11 %) et les « activités équestres » (9 %)<sup>2</sup>. Dans la spécialité relative à l'animation, comme les années précédentes, la mention « loisirs tous publics » regroupe plus de la moitié des diplômés (61 %) et celle de l'« animation sociale » plus d'un quart (27 %).

## DAVANTAGE DE FEMMES ANIMATRICES, DAVANTAGE D'HOMME ÉDUCATEURS SPORTIFS

Les deux tiers (66 %) des diplômés BPJEPS de l'animation sont des femmes, la mention « animation sociale » étant la plus féminisée (75 %). En revanche, les femmes ne représentent que 30 % de l'ensemble des diplômés du BPJEPS éducateur sportif. Cette proportion varie toutefois selon les mentions : les femmes représentent 90 % des diplômés des « activités équestres », mais à peine 16 % des diplômés de la mention « sports de contact ». Les diplômés de l'animation sont plus âgés : seulement 25 % d'entre eux ont moins de 26 ans contre plus de la moitié des diplômés du sport (54 %) ; 28 % ont entre 30 et 39 ans.

## PRÈS D'UN DIPLOMÉ DE L'ANIMATION SUR DEUX TRAVAILLAIT DÉJÀ DANS CE DOMAINE AVANT SON ENTRÉE EN FORMATION

Avant l'entrée en BPJEPS, un diplômé sur cinq était demandeur d'emploi (20 % pour le sport, 23 % pour l'animation). Les titulaires d'un BPJEPS éducateur sportif étaient plus souvent en études ou formation (35 %) ; 20 % travaillaient déjà dans le domaine du sport ou de l'animation et 18 % dans un autre secteur d'activités. 47 % des titulaires d'un BPJEPS animation avaient déjà une activité professionnelle dans le domaine du sport ou de l'animation ; 14 % étaient en emploi dans un autre secteur d'activité, et seuls 11 % étaient en études ou formation.

## 4 DIPLOMÉS SUR 5 SONT EN EMPLOI AU MOMENT DE L'ENQUÊTE

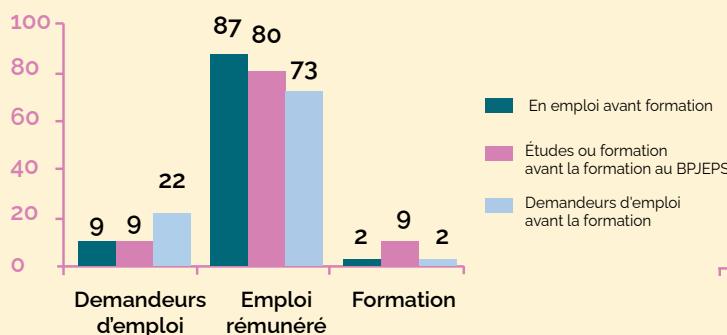
Début 2025, au moins neuf mois après leur sortie de BPJEPS, 79 % des diplômés 2023-2024 se déclarent en emploi (emploi rémunéré ou service civique), soit 4 points de plus qu'en 2024. Le taux d'emploi retrouve

<sup>1</sup>. Certains diplômes (issus de l'ancienne filière jeunesse et sports, de l'enseignement supérieur, ou du système fédéral), titres ou certificats, associés ou non à une expérience professionnelle d'encadrement, permettent à leurs titulaires de bénéficier de dispenses ou d'équivalences de tout ou partie des exigences préalables à l'entrée en formation et/ou à la mise en situation pédagogique.

<sup>2</sup>. L'offre de sessions de formation concernant la mention « activités sports collectifs » du BPJEPS n'apparaît plus pour les diplômés 2023-2024 du fait de l'abrogation de cette mention le 31 décembre 2022.

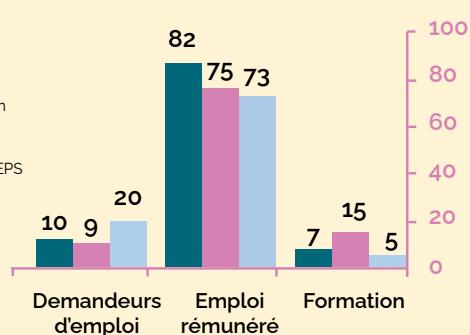
## Graphique 1

Devenir des diplômés 2023-24 d'un BPJEPS animateur (en %)



## Graphique 2

Devenir des diplômés 2023-24 d'un BPJEPS éducateur sportif (en %)



**Source :** enquête IDJEPS 2025, INJEP-MEDES, Direction des sports.  
**Champ :** diplômés BPJEPS éducateur sportif ou animateur entre mai 2023 et avril 2024.  
**Note de lecture :** 73 % des diplômés d'un BPJEPS animateur qui étaient demandeurs d'emploi avant leur formation BPJEPS sont en emploi au moment de l'enquête début 2025.

ainsi son niveau d'avant la crise (79 % en 2019) après une chute en 2021 (76 %) liée à la crise Covid puis une reprise marquée l'année suivante (81 % en 2022). En excluant les poursuites d'études, le taux d'emploi de l'ensemble des BPJEPS s'élève ainsi à 85 % (contre 83 % en 2024). Pour les profils éducateurs sportifs 11 % sont demandeurs d'emploi contre 12 % pour les profils animateurs. En excluant du calcul les poursuites d'études, cela correspond à un taux de demandeurs d'emploi de 12 % pour le sport et de 13 % pour l'animation.

Quelle que soit la spécialité, 73 % des diplômés d'un BPJEPS qui étaient demandeurs d'emploi avant leur entrée en formation sont en emploi (emploi rémunéré ou service civique) début 2025 (graphiques 1 et 2). La part des diplômés encore demandeurs d'emploi au moment de l'enquête reste aussi élevée que l'année précédente : elle s'établit à 22 % dans l'animation comme en 2024, contre 16 % en 2023, et à 20 % pour le sport (19 % en 2024, contre 13 % en 2023). Parmi ces demandeurs d'emploi, 65 % avaient eu un emploi entre la date d'obtention de leur diplôme et la date d'enquête, même s'il était de courte durée.

## DAVANTAGE DE SALARIÉS DANS LE SECTEUR ANIMATION QUE DANS LE SECTEUR SPORT

Concernant leur statut d'emploi, les diplômés de l'animation sont plus fréquemment uniquement salariés (89 % des diplômés en emploi) que ceux du secteur du sport (63 %). En effet, la pluriactivité est une spécificité de l'emploi des diplômés du secteur sportif : un tiers des diplômés BPJEPS éducateur sportif en emploi déclarent au moins une activité secondaire rémunérée en plus de leur emploi principal (le double par rapport au secteur animation). Le secteur sportif est aussi marqué par le poids des travailleurs indépendants : 16 % des diplômés du BPJEPS éducateur sportif en emploi travaillent uniquement sous statut indépendant, et 22 % cumulent les statuts d'indépendant et de salarié (contre respectivement 4 % et 7 % parmi les BPJEPS animateur).

## LA PART DE L'EMPLOI STABLE UN PEU PLUS ÉLEVÉE QU'AVANT LA CRISE

Les diplômés de l'animation occupent dans 33 % des cas un emploi d'animateur socioculturel, principalement dans des associations ou des collectivités territoriales, et 25 % se déclarent directeurs d'un accueil collectif de mineurs (ACM). Les diplômés du sport occupent des emplois d'éducateur ou de moniteur sportif (43 %), d'animateur socioculturel (12 %) ou d'entraîneur sportif (11 %), essentiellement dans le secteur privé (associatif ou commercial) ou dans des collectivités territoriales. En moyenne, les diplômés d'un BPJEPS éducateur sportif en emploi sont dans une situation plus précaire, puisque seuls 49 % d'entre eux sont en CDI ou assimilé<sup>3</sup>, contre 65 % dans l'animation. L'emploi stable

est plus fréquent qu'avant la crise sanitaire : il concerne 45 % des éducateurs sportifs et 57 % des animateurs diplômés de 2018-2019.

## DES EMPLOIS EN MAJORITÉ EN RELATION DIRECTE AVEC LE BPJEPS

Parmi les diplômés en emploi, 69 % déclarent que leur emploi – l'emploi principal en cas de cumul d'activités – est en relation directe avec le BPJEPS (89 % en cas de cumul d'activités) : le taux d'adéquation formation-emploi est plus élevé pour les diplômés de l'animation (77 % contre 82 % l'année précédente) que pour les diplômés du sport (66 % contre 71 % l'année précédente). Il faut également noter que 88 % des diplômés du sport déclarent qu'au moins une de leurs activités est en relation avec le diplôme obtenu, la part des activités secondaires étant importante dans ce secteur. Les femmes diplômées de l'animation déclarent que leur emploi principal est en relation directe avec le diplôme obtenu dans les mêmes proportions que les hommes contrairement aux diplômées du sport qui sont plus nombreuses (71 %) que les hommes (64 %) à déclarer un lien direct emploi-diplôme.

## LE TRAVAIL À TEMPS PLEIN EST MAJORITY, LE TEMPS PARTIEL FRÉQUEMMENT SUBI

La part des diplômés d'un BPJEPS animateur en emploi travaillant à temps plein (78 %) augmente de 4 points par rapport à 2024. Parmi les diplômés du sport en emploi, 76 % des hommes et 70 % des femmes travaillent à temps plein. Dans un cas sur deux, le temps partiel est subi puisque 49 % des diplômés à temps partiel sur leur emploi principal déclarent souhaiter travailler plus : 52 % pour les diplômés d'un BPJEPS animateur et 48 % pour les diplômés d'un BPJEPS éducateur sportif.

Philippe Lombardo, chargé d'études INJEP.

### POUR ALLER PLUS LOIN

- Les BPJEPS, site du ministère chargé des sports [\[en ligne\]](#).
- Camus M., 2017, «Trois ans de parcours d'insertion des diplômés du champ du sport et de l'animation», INJEP Analyses & synthèses, n° 4 [\[en ligne\]](#).
- Lochet J.-F., Neveu P., Dietsch B., 2022, «L'insertion professionnelle des diplômés BPJEPS éducateur sportif et animateur socioculturel avant la crise sanitaire. Situation selon les spécialités en 2017-2018», INJEP Notes & rapport/Note thématique [\[en ligne\]](#).
- Ilardi V., Mauroux, A. 2024, «Trois ans après le diplôme, 83 % des diplômés «jeunesse et sports» en emploi», INJEP Analyses & synthèses, n°76 [\[en ligne\]](#).
- L'ensemble des tableaux ainsi que les données complémentaires issues de l'enquête sont accessibles sur le site de l'INJEP.

<sup>3</sup>. CDI ou assimilé : en contrat de type CDI ou titulaire dans la fonction publique.